

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AU  
SUJET DE CERTAINS «ROND-DE-CUIR CORRUPTIBLES»—  
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il peut s'écouler quelques jours avant la réunion du comité, le président du Conseil du Trésor, au nom du gouvernement, rejettera-t-il cette accusation de ronds-de-cuir corruptibles portée contre les fonctionnaires?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je n'hésite pas à dire que le gouvernement croit que la Fonction publique n'abrite pas des ronds-de-cuir corruptibles.

**M. Baldwin:** Il vaudrait mieux le décider à ne plus lire les discours du premier ministre.

**Une voix:** Le ministre n'en serait-il pas un?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de York-Sud.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'autre question à poser.

**M. l'Orateur:** Je donne alors la parole au député de Lambton-Kent qui désire poser une question supplémentaire et ensuite ce sera le tour du député de York-Sud.

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AU  
SUJET DE CERTAINS «ROND-DE-CUIR CORRUPTIBLES»—  
L'INCORRUPTIBILITÉ DU COMITÉ

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au président du Conseil du Trésor s'il peut nous assurer que le comité permanent des prévisions budgétaires en général ne subira pas de pressions extérieures, comme on a dit hier que cela avait été le cas l'an dernier et comme le député de Grenville-Carleton l'a laissé entendre hier.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Je crois que la question repose sur une hypothèse non justifiée et que par conséquent elle est théorique.

\* \* \*

LES COMMUNICATIONS

LA HAUSSE DES TARIFS DE BELL CANADA—LES  
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Communications porte sur un sujet sur lequel je l'ai déjà interrogé. Comme la majoration des taux de la société de téléphone Bell entre en vigueur aujourd'hui, je voudrais demander au ministre s'il a terminé l'étude de la question qui a été soumise à la Commission canadienne des transports, vu qu'il a déjà mentionné cette étude il y a quelque temps, et s'il a fait rapport au cabinet en préconisant des mesures pour sus-

[L'hon. M. Drury.]

prendre cette escroquerie totalement injustifiée dont le public fait les frais.

**L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais parvenir à une conclusion aussi facilement que le député semble l'avoir fait, mais j'attends toujours le rapport auquel il fait allusion. Il a pu entendre la même nouvelle que moi, savoir qu'un citoyen aurait pris des mesures pour amorcer une révision judiciaire de cette décision, comme c'est le droit de tout citoyen ou du député.

**M. Howard (Skeena):** Ou la responsabilité du gouvernement.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, comme il est probable que l'initiative d'un citoyen qui a saisi les tribunaux de l'affaire, avec tout ce que cela comporte d'étapes multiples et de frais, ne mettra pas fin à cette hausse de sitôt, le ministre pourrait-il s'engager à agir comme la loi nationale sur les transports autorise le gouvernement à le faire, de sa propre initiative ou de celle du gouvernement sur ses conseils, pour rescinder la décision de la Commission?

**L'hon. M. Stanbury:** Je l'ai dit, c'est précisément ce que je suis en train de faire, mais je refuse de tirer des conclusions prématurées avant d'avoir analysé la situation comme le député le fait.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, si le ministre se souciait autant des clients de la Bell que de faire le malin, il accomplirait quelque chose.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Lewis:** J'ai analysé la situation.

**L'hon. M. Stanbury:** J'espère que je n'aurai pas l'occasion de faire le malin comme le député, même lorsque l'étude sera terminée.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que le ministre et le député reviendront aux questions et réponses.

LA HAUSSE DES TARIFS DE LA BELL CANADA—LE CAS  
DE L'APPELANT M. LLOYD BROWN-JOHN

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Communications une question qui découle du fait que M. Lloyd Brown-John de l'Université de Windsor a effectivement interjeté appel, ce qui lui a déjà coûté \$250. Le ministre songerait-il à obtenir pour M. Brown-John une copie de la transcription des délibérations de la Commission qui autrement lui coûterait \$1,750?

**L'hon. M. Stanbury:** J'examinerai volontiers la question. Je voudrais simplement signaler au député toutefois que le Parlement a établi des procédures pour l'étude des taux appropriés et je ne crois pas qu'un ministre puisse décider soudainement de faire obstacle aux décisions de cette commission sans avoir étudié l'affaire à fond. Je suis bien prêt à prendre en considération toutes les suggestions du député et je serai en mesure de faire prochainement une déclaration à ce sujet.